

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 4 octobre 2010 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire Monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Suzanne Gorley	Madame Lucienne Fortin
Madame Ginette Lamoureux	Madame Johanne Bonenfant

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux
  - 3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 7 septembre
4. Adoption des comptes et rapports
  - 4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de septembre 2010
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Adoption du dépôt du rapport trimestriel
5. Correspondance
  - 5.1 La croix rouge renouvellement de l'entente de Services aux sinistrés
  - 5.2 Pascal Chaussé offre de son nouveau livre "Petites Trahisons" 25\$
  - 5.3 Régie intermunicipale de l'Aéroport demande d'appui d'un représentant au conseil d'administration de la SOPFEU Secteur Sud-Ouest du Québec
  - 5.4 Municipalité de Cayamant demande d'appui dans leur revendication concernant l'installation d'une tour pour le service de téléphone cellulaires ou d'améliorer les tours déjà existantes

**6. Invitation / formation /information / félicitation / remerciement / Colloque- congrès / demande de don**

- 6.1 Cours de formation de secouristes 4 personnes admises par la CSST les 18 et 19 octobre à Maniwaki
- 6.2 APSAM formation sur la signalisation des travaux routiers le 25 octobre à Kiamika coût inscription de 122.57\$
- 6.3 Invitation à la confrérie du Doré le 23 octobre 2010 à l'Auberge du Draveur coût 65\$

**7. Incendie / Sécurité civile**

- 7.1 Demande d'un entrepreneur général pour effectuer des travaux requis pour préparation d'installation d'une porte à la caserne

**8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement**

- 8.1 Adoption du règlement d'emprunt No 2010 -0709-215 Emprunt pour les bandes de la patinoire  
Au coût de 48 373.61\$ mensualité approximative de 472.35\$ pour une période de 10 ans

**9. Voirie**

- 9.1 Appel d'offres sur invitation pour achat de matériel de 0-3/4 total de 1 000 tonnes métriques MG-20-B pour chemins Lamoureux et Quatre - Pattes
- 9.2 Appel d'offres sur invitation de 49 tonnes métriques d'asphalte pour le chemin Quatre Pattes
- 9.3 Appel d'offre sur invitation de 450 tonnes métriques de matériel brut pour le chemin Lamoureux
- 9.4 Achat de 6 ponceaux de 18 po X 20 Pi, 4 pour le chemin Lamoureux et 2 pour le chemin Lyrette
- 9.5 Location d'une pelle pour faire fossé sur le chemin Lamoureux environ 45 heures au taux horaire de 90\$ de l'heure
- 9.6 Demande au MTQ pour installation de signalisation sur chemin Baie au Sable et chemin Pont Rouge (limite de vitesse)

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1 Confirmation de la date d'ouverture du centre de débordement de la ville de Maniwaki

**11. Loisirs, Culture et Tourisme**

- 11.1 Publicité pour l'édition d'un guide destination Vacances –Nature le Réservoir Baskatong destination des Pourvoires membres de l'Association des Pourvoyeurs du Baskatong montant minimum 400\$
- 11.2 Autorisation de signature de la convention d'aide financière au montant de 47 028.00 \$
- 11.3 Cramponner les pneus de la Zamboni 20\$ le pneu
- 11.4 Information l'achalandage des lieux d'accueil de notre MRC
- 11.5 Acceptation plan et devis pour bandes de la patinoire

**12. Autres sujets et documents le cas échéant**

- 12.1 Assemblée spéciale le jeudi 18 heures
- 12.2 CIB Coût pour le transfert de données pour la rénovation cadastrale 564.38 \$
- 12.3 Maison de la famille demande d'un local

**13. Varia**

**14. Parole au public**

**15. Levée de l'assemblée**

**2010 – G – 0410 - 01**

**Ouverture de l'assemblée**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu à 19 heures 00 que la présente assemblée soit ouverte.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 02**

**Adoption de l'ordre du jour**

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour et les sujets suivants sont ajoutés :

- 12.4 Nomination de la conseillère madame Ginette Lamoureux représentée pour le dossier de la garderie de l'école Sacré-Cœur
- 12.5 Lettre à la Fondation Lucien Coulombe à savoir pour l'organisation d'un Carnaval
- 12.6 Lettre à Madame Claudette Lyrette à savoir pour l'organisation du Noël des enfants
- 12.7 Vente du camion incendie de gré à gré

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts et demeure ouverte à d'autres discussions.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 03**

**Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 7 septembre 2010**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée générale du 7 septembre 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 04**

**Approbation des comptes payés durant le mois de septembre 2010**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de septembre 2010 pour la somme de 29 603.04\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée « Liste des comptes payés durant le mois de septembre 2010 ».

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 - 05**

**Approbation des comptes payables + supplément**

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 67 551.02\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet identifiée « liste des comptes à payer ainsi que la liste de supplément remise avant l'assemblée et autorise la directrice générale à les payer.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 06**

**Dépôt du rapport trimestriel cumulatif de l'état des activités financières de la municipalité pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du rapport trimestriel cumulatif concernant les revenus et dépenses de la municipalité pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010.

Il est proposé par la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux que le conseil accepte ledit rapport trimestriel cumulatif tel que déposé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 07**

**Entente Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge division du Québec**

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon et la directrice générale madame Betty McCarthy sont autorisés à signer l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge division du Québec, et la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

2010 : 0.13\$ per capita / 2011 : 0.14\$ per capita / 2012 : 0.15 per capita

**Note** le maire monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 08**

**Achat d'un livre pour la bibliothèque Petites trahisons**

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité achète un livre au coût de 25\$ pour la bibliothèque de Monsieur Pascal Chaussé dont le titre du livre est Petites trahisons

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 09**

**Représentant au conseil d'administration de la SOPFEU  
Secteur Sud-Ouest du Québec**

**Considérant** qu'aucun représentant de la région n'est membre du conseil d'administration de la SOPFEU - Secteur Sud-Ouest du Québec;

**Considérant** qu'il serait important, voir vital, qu'un siège de ce conseil d'administration soit attribué à un représentant de la région afin de préserver nos acquis et des centaines d'emplois;

**Considérant** que la présence d'un représentant de la région sur le dit conseil éviterait des aberrations comme le ravitaillement des avions citernes à Québec alors que les services sont accessibles ici et plus près des feux de forêt;

**En conséquence** le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé du conseiller monsieur Vincent Cloutier

- De demander à monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'agir dans ce dossier auprès des autorités compétentes et de la députée madame Stéphanie Vallée afin d'obtenir un siège sur le conseil d'administration de la SOPFEU - Secteur Sud-Ouest du Québec

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 - 10**

**Appui à la municipalité de Cayamant dans leur demande de service pour les téléphones cellulaires**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la municipalité du Lac Cayamant dans leur demande à Bell et/ou Télébec d'installer une tour pour le service de téléphonie cellulaire ou d'améliorer les tours dans les municipalités voisines afin de capter le signal à Cayamant

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 - 11**

**Cours de secouristes**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu unanimement que les employés madame Carole Boudrias secrétaire adjointe et monsieur Pierre D. Lefebvre contremaître de voirie et les conseillers madame Johanne Bonenfant et monsieur Jean-Pierre Chalifoux sont autorisés à assister à la formation de secouristes qui se tiendra les 18 et 19 octobre à Maniwaki.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 12**

**Formation Apsam**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que monsieur Pierre D. Lefebvre contremaître de voirie est autorisé à assister à la formation sur la signalisation des travaux routiers qui se tiendra à Kiamika le 25 octobre le coût de cette formation est de 122.57\$

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 13**

**Invitation Confrérie du Doré du Québec**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le maire Monsieur Yvon Quevillon est autorisé à assister à la cérémonie de la Confrérie du Doré du Québec qui se tiendra à l'Auberge du draveur à Maniwaki le 23 octobre au coût de 65\$.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 14**

**Appel d'offres pour réparation d'une porte de la Caserne**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité ira en appel d'offres sur invitation auprès de Gilles Cyr Aluminium, Jacques Grenier et Construction Langevin pour effectuer des travaux requis pour préparation d'installation d'une porte de la caserne.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON** l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2010 - G - 0410 - 15**

**R È G L E M E N T D'EMPRUNT N O 2010 – 0709 215  
Pour exécution de travaux pour le réaménagement et  
Installation  
des bandes de la patinoire**

Règlement numéro 2010-0709-215 décrétant une dépense de 100 001.06 et un emprunt de 48 373.61 \$ pour l'exécution de travaux pour le réaménagement et l'installation des bandes de la patinoire du Centre Sportif de la municipalité de Grand-Remous.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance générale du conseil de cette municipalité tenue le 7 septembre 2010;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à l'exécution de travaux pour l'aménagement et l'installation de bandes de patinoire au bâtiment Centre Sportif selon les plan et devis préparés par Distribution Sport en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission déposée par Distribution Sport Loisir lesquels font partie intégrante du présent règlement comme en annexe " A "

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 100,001.06 les fins du présent règlement.



### **ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétés au présent règlement, soit une somme de 100, 001.06\$ incluant les honoraires professionnelles, les frais incidents, les imprévues et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 48 373.61 sur une période de 10 ans, et à affecter une somme de 51 627.45\$ provenant du fond général.

### **ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 6.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement la subvention provenant du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tel que déterminé dans la convention d'aide financière.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

### **ARTICLE 7.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Yvon Quevillon  
Maire

Betty McCarthy  
Directrice générale

**2010 - G - 0410 -16**

**Adoption du règlement d'emprunt numéro 2010-0709-215**

**Règlement pour exécution de travaux pour le réaménagement et installation des bandes de la patinoire.**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que le règlement d'emprunt numéro 2010-0709-215 emprunt pour exécution de travaux pour le réaménagement et installation des bandes de la patinoire soit adopté tel que rédigé.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON** l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2010 - G - 0410 -17**

**Appel d'offres sur invitation pour achat de 0-3/4 MG-20-B**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité ira en appel d'offres pour l'achat de 1 000 tonnes métrique de MG-20B pour les chemins Lamoureux et Quatre Pattes.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 18**

**Appel d'offres sur invitation pour achat de 49 tonnes d'asphalte pour le chemin Quatre Pattes**

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité ira en appel d'offres pour l'achat de 49 tonnes métriques d'asphalte pour le chemin Quatre Pattes.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 19**

**Appel d'offres sur invitation pour achat de 450 tonnes métriques de sable et gravier brut**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité ira en appel d'offres pour faire l'achat de 450 tonnes métriques de sable et gravier brut.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 20**

**Achat de 6 ponceaux**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu d'autoriser le contremaître en voirie monsieur Pierre D. Lefebvre à faire l'achat de 6 ponceaux de 18 po. X 20 pi., 4 pour le chemin Lamoureux et 2 pour le chemin Lyrette.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 21**

**Engagement d'un entrepreneur pour travaux de fossés**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier autorise le contremaître de la voirie municipale monsieur Pierre D. Lefebvre à faire l'engagement d'une pelle mécanique pour du travail de fossé pour une durée approximative de 45 heures.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 22**

**Demande au MTQ pour autorisation de signalisation sur certains chemins municipaux**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec l'autorisation pour faire l'installation de signalisation de limite de vitesse sur les chemins Baie au Sable et Pont Rouge dans la municipalité de Grand-Remous.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 23**

**Publicité pour l'édition du guide destination Vacances-Nature**

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité appuie l'édition d'un guide pour promouvoir une destination Vacances-Nature "Le Réservoir Baskatong " et réserve un espace publicitaire de ¼ de page au coût de 400\$ taxes en sus.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 24**

**Autorisation de signature de la convention d'aide financière pour le programme de soutien aux installations sportives et récréatives**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon et la directrice générale madame Betty McCarthy sont autorisés à signer la convention d'aide financière du programme de soutien aux installations sportives et récréatives avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON** l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

**Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux** enregistre sa dissidence à cette résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2010 - G - 0410 - 25**

**Travaux sur la zamboni**

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité fera cramponner les pneus de la zamboni.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 26**

**Acceptation plan et devis pour les bandes de la patinoire**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité accepte les plans et devis de la patinoire déposés par Distribution Sports Loisirs pour le projet du centre sportif de Grand-Remous.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON** l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

**Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux** enregistre sa dissidence à cette résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2010 - G - 0410 - 27**

**Assemblée spéciale**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité fera une assemblée extraordinaire jeudi le 7 octobre à 18 heures, au Centre Jean-Guy Prévost

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 28**

**Coût pour le transfert de données pour la rénovation cadastrale**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu d'accepter l'offre présentée par la Corporation informatique Bellechasse (CIB) au coût de 564.38 \$ taxes incluses pour le transfert de données pour la rénovation cadastrale de notre municipalité.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 29**

**Maison de la famille demande d'un local**

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte de laisser la salle du centre Jean-Guy Prévost gratuitement à la maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau, en autant que le local soit disponible.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 30**

**Nomination d'une personne représentant le conseil auprès de la commission scolaire**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la conseillère madame Ginette Lamoureux soit nommée représentante de la municipalité sur le comité d'école.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 31**

**Envoi d'une lettre concernant le Carnaval pour l'année 2011**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu qu'une lettre soit envoyée à la Fondation Lucien Coulombe leur demandant s'ils sont intéressés à organiser un carnaval comme les années antérieures.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 - G - 0410 - 32**

**Envoi d'une lettre concernant le Noël des enfants**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu qu'une lettre soit envoyée à l'Alliance Autochtone leur demandant s'ils sont intéressés à faire la fête de Noël des enfants comme les années antérieures.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010 – G – 0410 – 33**

**Vente du camion incendie Éconoline Ford 1987**

Suite à la mise en vente du camion Éconoline Ford 1987 sur le bord de la route Transcanadienne deux offres ont été présentées dont une à 1 500\$ et une autre à 1 700\$.

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte l'offre de 1 700\$ présentée par monsieur Alain Lafontaine, et autorise le maire monsieur Yvon Quevillon à représenter la municipalité et l'autorise à signer tous les documents reliés à faire le transfert du dit camion Éconoline Ford 1987 dont le numéro de série est IFDKE3013HHB39035. Tel que vue par l'acheteur sans aucune garantie.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**Période de questions** Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil. Cette période a débuté à 19 heures 25.

**2010 - G - 0410 - 34**

**Fermeture de la présente assemblée**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu à 19 heures 32 que la présente assemblée soit fermée

Yvon Quevillon  
Maire

Betty McCarthy  
Directrice générale